

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 839

18 novembre 1998

SOMMAIRE

Ansa S.C.I., Esch-sur-Alzette	page 40254	Mondoplastico Financière, S.à r.l., Luxembourg . . .	40237
Brick Invest S.A., Luxembourg	40258	Network Services Europe S.A., Luxembg . .	40237, 40238
B.U.G.S., Boden und Grundwassersanierung, S.à r.l., Sanem	40256	New Land S.A., Luxembourg	40238
Euro Container System S.A., Luxembourg	40260	New Sports, S.à r.l., Dudelange	40238
Eurodel S.A., Luxembourg	40263	North Atlantic Finance S.A.H., Luxembourg	40239
European Media Services, S.à r.l., Luxembourg . . .	40226	(Les) Olives, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40230
FG Investments S.A., Luxembourg	40226	Omicron Distribution, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . .	40240
Garage Beta-Car, S.à r.l., Strassen	40226	O.P.I., Omnium de Prospective Informatique S.A., Luxembourg	40238
G.E.M.S. Holding S.A., Luxembourg	40226	Orion Express S.A., Luxembourg	40241
Gems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	40227	Orsay S.A., Luxembourg	40242
G.M. Production, S.à r.l., Luxembourg	40227	Palmco Consult S.A., Heisdorf	40242
Grant Thornton Révision et Conseils S.A., Luxem- bourg	40227	PanEuroLife, Luxembourg	40239
HDN-Holding S.A., Luxembourg	40228	Perlarom Investissements S.A., Luxembourg	40241
Herun S.A., Luxembourg	40228	Planète Sport, S.à r.l., Bettemburg	40243
Hôtel Français S.A., Luxembourg	40229	PricewaterhouseCoopers Consulting, Luxbg	40240, 40241
Hudson S.A., Luxembourg	40229	ProCom Consult S.A., Luxembourg	40241
Immobilière de l'Europe S.A., Luxembourg	40265	ProLogis Germany, S.à r.l., Luxembourg	40235
Immo-Centre, S.à r.l., Luxembourg	40229	Promogest S.A., Luxembourg	40242
Industrial Software Development S.A., Luxembourg	40226	Property Services S.A.H., Luxembourg	40243
Information Business Integration S.A., Luxembourg	40227	Pyramis S.A., Bascharage	40246
I.V. Engineering Luxembourg S.A., Luxembourg . .	40229	(The) Re-Company S.A., Strassen	40272
Janes S.A., Luxembourg	40229	Revista Investissements S.A., Luxembourg	40248, 40249
JK & I, S.à r.l., Luxembourg	40230	Scandinavian Broadcasting System S.A., Luxem- bourg	40243, 40246
«K» Line Holding Luxembourg S.A., Luxembourg	40230	Schiltz-Immo, S.à r.l., Altwies	40248
Köln Immobilien S.A., Luxembourg	40230	Schmitz Habitation, S.à r.l., Differdange	40247
Kone Luxembourg, S.à r.l., Strassen	40231	SCI LogiStar Management, S.à r.l., Luxembourg . .	40249
Kosmo Holding Corporation S.A., Luxembourg . . .	40231	Société Financière et Touristique S.A., Luxembourg	40247
Kowa Investment Luxembourg S.A., Luxembourg	40230	Société Montaigu S.A., Luxembourg	40250
LBE S.A., Luxembourg	40229	SO.CO.MA.I., Société Commerciale pour le Marché Immobilier S.A., Luxembourg	40246
Letzebuenger Ambulanzen, S.à r.l., Remich	40232	Sorbing S.A., Luxembourg	40249
Luxbond Advisory S.A., Luxembourg	40232	Stannifer Luxembourg S.A., Luxembourg	40270
Luxemburger Logistik, G.m.b.H., Bettemburg . . .	40232	Startup Investment S.A., Luxembourg	40271
Luxemburger Logistik und Transport, G.m.b.H., Bettemburg	40233	Sud Bazar, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	40271
Lux-Ingénierie S.A., Heisdorf	40234	(La) Tabathèque S.A., Esch-sur-Alzette	40226
Lux-Top 50 Advisory S.A., Luxembourg	40234	Temenos Systems Luxembourg S.A., Luxembourg	40271
Mainoria S.A., Luxembourg	40236	Templeton Central and Eastern European Invest- ment Company, Sicav, Luxembourg	40271
Mater Holding S.A., Differdange	40236	Tofana S.A., Luxembourg	40272
Mater Holding S.A., Niederkorn	40235, 40236	Trinity S.A., Luxembourg	40272
Mecan S.A., Angelsberg	40233	Unibra S.A.H., Luxembourg	40270
Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Luxembourg	40234	Uptrade International S.A., Luxembourg	40271
Mediterranean & Pacific Finance Holding Company S.A., Luxembourg	40237	Woodbridge International Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	40250, 40254
Mining Holding S.A., Luxembourg	40236	Worldwide Enterprises Holding S.A., Luxembourg	40250
Mondial Immobilière S.A., Luxembourg	40237		

EUROPEAN MEDIA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du St. Esprit.
R. C. Luxembourg B 29.139.

Suivant décision des associés réunis le 17 septembre 1998 au siège social de la société, le siège a été transféré avec effet immédiat au 35, rue du St. Esprit à L-1475 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Experts comptables et fiscaux, réviseurs d'entreprises
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38905/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

FG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 42.446.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 88, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Le conseil d'administration
Signature

(38906/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

GARAGE BETA-CAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 13, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 17.259.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 septembre 1998.

(38908/312/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

G.E.M.S. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 41.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 100, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour la société G.E.M.S. HOLDING S.A.
Signature

(38909/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LA TABATHEQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R. C. Luxembourg B 20.827.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38936/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

INDUSTRIAL SOFTWARE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 55.481.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38923/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

GEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

Monsieur Jeff Saibenne, demeurant à Buschs Aarau (Suisse), 7, Brummelmathstrasse, a, par lettre recommandée du 16 juillet 1998, démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet au 21 août 1998.

Pour extrait
A. Gross
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38910/302/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

G.M. PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 46, rue Goethe.

Monsieur Jeff Saibenne, demeurant à Buschs Aarau (Suisse), 7, Brummelmathstrasse, a, par lettre recommandée du 16 juillet 1998, démissionné de son poste de gérant de la société, avec effet au 21 août 1998.

Pour extrait
A. Gross
Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38911/302/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 22.668.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38912/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 22.668.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire de la société
qui s'est tenue en date du 10 juillet 1998 au siège social*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Bruno Abbate, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Habay-la-Neuve (B), nommé en remplacement de Monsieur Nicolas Vainker, Administrateur démissionnaire.

Par vote spécial, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Nicolas Vainker pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38913/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

INFORMATION BUSINESS INTEGRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 1998

Maître René Faltz, Madame Carine Bittler et Monsieur Yves Schmit ont été réélus aux postes d'administrateur de la société.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38924/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HDN-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.641.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(38914/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HDN-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.641.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(38915/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HDN-HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.641.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue le 13 août 1998

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HDN-HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38916/595/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HERUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.923.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signatures*

(38917/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HERUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.923.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signatures*

(38918/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HOTEL FRANCAIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 14, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 59.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.A. HOTEL FRANCAIS
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(38919/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

HUDSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 36.745.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(38920/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

IMMO-CENTRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 23.466.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

IMMO-CENTRE, S.à r.l.

(38922/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

**I.V. ENGINEERING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. DERENBACH S.A.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 56.616.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(38925/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LBE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.001.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

(38937/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

JANES, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.969.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

(38926/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

JK & I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.
R. C. Luxembourg B 54.104.

Par décision du gérant prise en date du 14 septembre, le siège social a été fixé à l'adresse suivante:
28, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg
Luxembourg, le 14 septembre 1998.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38927/607/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

«K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.439.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour «K» LINE HOLDING LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(38928/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KÖLN IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.612.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(38929/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KOWA INVESTMENT LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 36.756.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 14 juillet 1998 que Monsieur Naohisa Katayama, Managing Director, KOWA REAL ESTATE CO, LTD, demeurant 4-12-24, Nishi-Azabu, Minato-ku, Tokyo 106-8685, Japon, a été nommé administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, en remplacement de Monsieur Katsuaki Tatobe, démissionnaire.

Pour extrait conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38934/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LES OLIVES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 132, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 55.698.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1998, vol. 310, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour LES OLIVES, S.à r.l.
Signature

(38938/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 28.496.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 511, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

(38930/592/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KONE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 28.496.

Il résulte de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 2 janvier 1998 les décisions suivantes:

1. Monsieur François Van Herck est nommé directeur chargé de la gestion journalière ainsi que de la gestion commerciale avec effet au 2 janvier 1998. Cette nomination est faite en remplacement de Monsieur Victor Daenen qui occupait la fonction depuis le conseil de gérance du 2 novembre 1994.

Monsieur Victor Daenen conserve les pouvoirs de gestion journalière et de gestion commerciale, ainsi que les pouvoirs bancaires lui conférés.

2. Les pouvoirs de signature bancaires sont accordés comme suit:

Messieurs François Van Herck, demeurant 95, rue du Centre Sibret à B-6640 Vaux-sur-Sûre (Belgique); Didier Verdin, demeurant 2/20, Parc de Bay-Bonnet à B-4620 Fleron (Belgique) et Victor Daenen, demeurant 57, rue Raffhay à B-4877 Olne (Belgique) ont le pouvoir de signer seuls jusqu'à concurrence de 500.000 LUF; au-delà de ce montant, ils doivent signer conjointement avec l'un des quatre gérants, à savoir soit Monsieur Laurent Gielis, soit Monsieur Etienne Pollet, soit Monsieur Jules Lekane, soit Monsieur Albert Geradin.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile

Experts comptables et fiscaux

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38931/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KOSMO HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.412.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 32, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(38932/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

KOSMO HOLDING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 51.412.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 août 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Monsieur Vittorio Barrile, la société CORPORATE MANAGEMENT CORP et la société CORPORATE COUNSELORS LTD en tant qu'administrateurs et celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.

- Le siège social de la société a été transféré du 13, boulevard Royal au 50, route d'Esch à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 1998.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signatures
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 32, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38933/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LETZEBUERGER AMBULANZEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5553 Remich, 22, Quai de la Moselle.
R. C. Luxembourg B 56.951.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 18 septembre 1998.

LETZEBUERGER AMBULANZEN, S.à r.l.

(38939/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUXBOND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXBOND ADVISORY S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG
Signatures

(38940/022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUXBOND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 30.522.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 1998

L'Assemblée constate et accepte la démission de M. Raymond Klopp et approuve la cooptation par le Conseil d'Administration de M. Jean-Pierre Vandendorpe qui a terminé le mandat de M. Klopp.

L'Assemblée constate que l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 avril 1997 a fixé les mandats des Administrateurs pour un terme de 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination au Conseil d'Administration des membres suivants:

M. Raymond Kirsch	M. Jean-Claude Kinck
M. Jean-Paul Kraus	M. Henri Germeaux
M. Alphonse Sinnes	M. Jean-Pierre Vandendorpe
M. Michel Birel	M. Paul Waringo
M. Gilbert Ernst	M. Armand Weis

Les Administrateurs sont élus pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

Le terme du mandat du Commissaire aux Comptes ayant été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Jean Fell, pour un nouveau terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale en 1998.

Certifié sincère et conforme
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38941/012/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUXEMBURGER LOGISTIK, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Bettemburg, Container Terminal.
H. R. Luxemburg B 58.404.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 16. September 1998

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechzehnten September ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H., mit Sitz in Bettemburg, Container Terminal, route de Dudelange, hier vertreten durch Herrn Jakob Guth, kaufmännischer Geschäftsführer, wohnhaft in A-6351 Scheffau 213, handelnd in seiner Eigenschaft als technischer Geschäftsführer der vorgenannten Gesellschaft.

Vorgenannter Komparsent, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXEMBURGER LOGISTIK, G.m.b.H. mit Sitz in Bettemburg Container Terminal gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Paul Bettinger mit Amtssitz zu Niederanven, am 19. Februar 1997 veröffentlicht im Mémorial C 315 vom 21. Juni 1997, hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

Entlassung des Geschäftsführers Herrn Dietmar Birkelbach, Technischer Geschäftsführer wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 17, rue J.B. Fresez.

Gemäss der Tagesordnung hat der Gesellschaftsführer folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Entlassung des Geschäftsführers, Herrn Dietmar Birkelbach, technischer Geschäftsführer, wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 17, rue J.B. Fresez mit dem heutigen Tag und gewährt ihm volle Entlassung.

Unterschrieben in Luxemburg, den 11. September 1998.

LUXEMBURGER LOGISTIK
UND TRANSPORT, G.m.b.H.

J. Guth

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38942/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUXEMBURGER LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Bettemburg, Container Terminal.

H. R. Luxemburg B 33.253.

Ausserordentliche Generalversammlung vom 16. September 1998

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den sechzehnten September sind erschienen:

1. Die Gesellschaft FINANCEMENT FONTAINE S.A. eine luxemburgische Aktiengesellschaft mit Sitz in Luxemburg hier vertreten durch die Verwaltungsmitglieder:

- a) Herrn François Thill, Steuerberater, wohnhaft in Strassen,
- b) Herrn John Kartheiser, Fiskalist, wohnhaft in Luxemburg.

2. Die Gesellschaft GUTH-BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, eine österreichische Gesellschaft mit Sitz in A-6351 Scheffau, 2B, hier vertreten und den allein vertretungsberechtigten Geschäftsführer Herrn Jakob Guth, wohnhaft in A-6351 Scheffau 213, vorgenannte Komparenten in ihrer Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXEMBURG LOGISTIK UND TRANSPORT, G.m.b.H. mit Sitz in Bettemburg Container Terminal aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder mit Amtswohnsitz zu Mersch, am 7. März 1990, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 331 vom 18. September 1990, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 33.253, abgeändert durch Urkunde desselben Notars Schroeder am 22. Februar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 304 vom 6. August 1991, abgeändert durch Urkunde desselben Notars am 22. Juni 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 508 vom 6. November 1992, abgeändert durch Urkunde desselben Notars am 2. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 315 vom 2. Juli 1993, abgeändert gemäss Urkunde desselben Notars am 21. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 462 vom 8. Oktober 1993, zuletzt abgeändert gemäss Urkunde des Notars Paul Bettinger mit Amtswohnsitz zu Niederanven vom 19. Februar 1997 veröffentlicht im Mémorial C Nummer 335 vom 30. Juni 1997.

Sie haben sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

Entlassung des Geschäftsführer Herrn Dietmar Birkelbach, Technischer Geschäftsführer wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 17, rue J.B. Fresez.

Gemäss der Tagesordnung hat der Gesellschaftsführer folgenden Beschluss gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Entlassung des Geschäftsführers, Herrn Dietmar Birkelbach, technischer Geschäftsführer wohnhaft in L-1542 Luxemburg, 17, rue J.B. Fresez mit dem heutigen Tag und gewähren ihm volle Entlassung.

Unterschrieben in Luxemburg den 16. September 1998.

FINANCEMENT FONTAINE S.A.H.

GUTH BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, G.m.b.H.

F. Thill

J. Kartheiser

J. Guth

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38943/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MECAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Angelsberg.

R. C. Luxembourg B 47.927.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 18 septembre 1998, vol. 124, fol. 2, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

(38955/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUX-INGENIERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 32.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour LUX-INGENIERIE S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(38944/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUX-TOP 50 ADVISORY S.A.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Luxembourg

Signatures

(38945/012/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

LUX-TOP 50 ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 59.732.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 1998

L'Assemblée constate et approuve la démission de M. Raymond Kopp et la cooptation par le Conseil d'Administration de M. Jean-François Caeymaex qui termine le mandat de M. Klopp.

L'Assemblée constate que lors de la constitution de la société, le terme du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes avait été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination au Conseil d'Administration des membres suivants:

M. Raymond Kirsch	M. Henri Germeaux
M. Jean-Paul Kraus	M. Jacques Mangen
M. Alphonse Sinnes	M. Jean-Pierre Vandendorpe
M. Michel Birel	M. Pit Hentgen
M. Gilbert Ernst	M. Jean-François Caeymaex
M. Jean-Claude Finck	M. Gabriel Deibener

Les Administrateurs sont élus pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale en 1999.

Le terme du mandat du Commissaire aux Comptes, M. Georges Gudenburg, ayant été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'une année, jusqu'à l'Assemblée Générale de 1999.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT

Luxembourg

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38946/012/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MEDITERRANEAN AND PACIFIC LUXEMBOURG FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 21.438.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38957/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

ProLOGIS GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.856.

Pursuant to a share purchase agreement executed on July 15, 1998, all the shares held in the Company by its sole shareholder, i.e. ProLOGIS INTERNATIONAL FUND S.C.A. (formerly SECURITY CAPITAL LogiSTAR INTERNATIONAL FUND S.C.A.) have been transferred to ProLOGIS, S.à r.l., having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Such transfer of shares has been approved in the name and on behalf of the Company by one of its managers.

Date: 7, September 1998.

Signature
A Manager

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 1998, vol. 511, fol. 100, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38983/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38948/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38949/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38950/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38951/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Niederkorn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38952/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4570 Nieder Korn, 106, rue Pierre Gansen.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38953/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MATER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4660 Differdange, 11-15, rue Michel Rodange, Parc de Gerlache.
R. C. Luxembourg B 41.364.

Par décision de l'assemblée générale du 16 septembre 1998, le siège social est transféré à l'adresse suivante:
Parc de Gerlache, 11-15, rue Michel Rodange, L-4660 Differdange.

Luxembourg, le 16 septembre 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38954/607/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MINING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.233.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour MINING HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(38959/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MINING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.233.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour MINING HOLDING S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(38960/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MAINORIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.627.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 août 1998

- Décharge pleine a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.

- Les mandats de Monsieur Georges Krieger, de Monsieur Dominique Jung et de Monsieur Dominique Leone aux postes d'administrateurs et celui de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG au poste de commissaire aux comptes ont été prolongés jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2004.

Luxembourg, le 18 août 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38947/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MONDIAL IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Luxembourg, 204, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.425.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 4, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38961/607/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MONDOPLASTICO FINANCIERE, Société à responsabilité limitée.

Capital social: ITL 10.000.000.000,-.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 54.043.

Acte constitutif publié à la page 11907 du Mémorial C n° 249 du 20 mai 1996

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 511, fol. 5, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

(38962/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

MEDITERRANEAN & PACIFIC FINANCE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 1998

- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1995.

- Conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de poursuivre l'activité de la société, malgré les pertes subies dépassant les trois quarts du capital social.

- L'assemblée réélit Monsieur Yves Schmit au poste d'administrateur pour une période d'un an. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38958/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

NETWORK SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R. C. Luxembourg B 42.506.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale du 24 août 1998

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés (perte) 163.990,- LUF

Compositions du Conseil d'Administration

- Monsieur Mario Caneschi, administrateur de sociétés, demeurant à Keispelt;

- Monsieur Peter Kidd, consultant, demeurant aux U.S.A.;

- Madame Antoinette Schroeder, demeurant à Keispelt.

Commissaire aux Comptes

ABAX, S.à r.l. à Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Société Civile

Signature

(38964/592/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

NETWORK SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 42.506.

L'Assemblée générale tenue en date du 24 août 1998 a pris les décisions suivantes:
Acceptation de la démission de Monsieur Philippe Mediavilla demeurant à Esch-sur-Alzette de son poste d'administrateur. Décharge entière lui est accordée pour la gestion de son mandat à ce jour.

Il n'est pas procédé à la nomination d'un nouvel administrateur.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

Pour la Société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38965/592/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

**NEW LAND S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO TANKERS S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 34.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour le Notaire
Signature

(38966/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

NEW SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-52, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 15.216.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 septembre 1998, vol. 310, fol. 82, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour NEW SPORTS, S.à r.l.
Signature

(38967/597/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

O.P.I., OMNIUM DE PROSPECTIVE INFORMATIQUE, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.709.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme O.P.I. OMNIUM DE PROSPECTIVE INFORMATIQUE, (en liquidation) établie et ayant son siège social à Luxembourg, R.C. B N° 45.709, constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 28 du 25 janvier 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du même notaire instrumentaire en date du 7 août 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 557 du 30 octobre 1996.

La séance est ouvert à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Gilbert Gérard Marty, ingénieur conseil en informatique, demeurant à B-4130 Tilff-Esneux.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Nicolas Strauss, comptable, demeurant à Ehlerange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frédéric Marty, agent commercial, demeurant à B-6700 Arlon.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de dix mille francs chacune, représentant la totalité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs, sont dûment représentés à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellée comme suit:

- 1.- Réception du rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
- 3.- Clôture de la liquidation.
- 4.- Décision que les livres et documents de la société seront conservés à L-4382 Ehlerange, 42, rue de Sanem.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale adopte les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Gilbert Gérard Marty, ingénieur-conseil en informatique, demeurant à B-4130 Tilff-Esneux et au commissaire-vérificateur Monsieur Nicolas Strauss, comptable, demeurant à Ehlerange, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de prononcer la clôture de la liquidation et de conserver les livres et documents de la société pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-4382 Ehlerange, 42, rue de Sanem.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: G. Marty, N. Strauss, F. Marty, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

A. Schwachtgen.

(38970/230/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

NORTH ATLANTIC FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 33.586.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Mersch, le 17 septembre 1998, vol. 124, fol. 2, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

(38968/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PanEuroLife.

Siège social: L-1024 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 19 juin 1998

Délégation de Pouvoirs

Conformément aux articles 15 et 16 des statuts, le Conseil

- confirme la délégation à Monsieur Jacques Drossaert, Administrateur-Directeur Général, de la représentation de la société auprès des autorités luxembourgeoises ainsi que de la gestion journalière de la société, avec pouvoir de signer individuellement tous les actes s'y rapportant, sous réserve des précisions apportées ci-après concernant les pouvoirs financiers;

- confirme la délégation à Monsieur Gérard Klein, Directeur Général Adjoint, en l'absence du Directeur Général, de la gestion journalière de la société avec pouvoir de signer individuellement tous les actes s'y rapportant; confirme que pour les actes publics ou privés, y compris les actions en justice engageant la société et qui portent normalement la signature de deux administrateurs, l'une de ces signatures pourra être remplacée par celle de Monsieur Gérard Klein;

- délègue et, en tant que de besoin, confirme à Mesdames Léonie Goffart, Catherine Nowe et à Messieurs Guy Blampain, Jacques Drossaert, Philippe Iwes, Gérard Klein et Serge Lammerant:

a) le pouvoir, chacun pouvant agir individuellement et Messieurs Jacques Drossaert et Gérard Klein avec faculté de subdélégation, de transmettre par voie d'endossement au profit des banques de PanEuroLife les chèques, quel que soit leur montant, reçus par la société;

b) le pouvoir de signer les ordres de paiement, retraits de fonds, quittances ainsi que tous les autres se rapportant à la gestion journalière de la société dans les conditions suivantes:

- jusqu'à LUF 400.000,-, chacun a un pouvoir de signature individuel;
- de LUF 400.001,- à LUF 6.000.000,-, deux signatures des personnes susmentionnées sont requises;
- au-delà de LUF 6.000.000,- deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle de Messieurs Jacques Drossaert, Gérard Klein ou Guy Blampain, la signature de l'une de ces personnes pouvant être remplacée par celle d'un administrateur de la société;
- délégué à Madame Anne-Marie Jean et à Monsieur Paul Janssens:

a) le pouvoir, chacun pouvant agir individuellement, de transmettre par voie d'endossement au profit des banques de PanEuroLife les chèques, quel que soit leur montant, reçus par la société;

b) le pouvoir de signer les ordres de paiement, retraits de fonds, quittances ainsi que tous les autres actes se rapportant à la gestion journalière de la société, étant précisé que ledit pouvoir de signature n'est pas individuel et devra s'exercer dans les conditions suivantes:

- jusqu'à LUF 6.000.000,-, deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle d'un membre du Comité de Direction;
- au-delà de LUF 6.000.000,- deux signatures sont requises parmi lesquelles figurera obligatoirement celle de Messieurs Jacques Drossaert, Gérard Klein ou Guy Blampain, la signature de l'une de ces personnes pouvant être remplacée par celle d'un administrateur de la société.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil.

Luxembourg, le 25 juin 1998.

Pour extrait certifié conforme

G. Thorn

J. Drossaert

Président

Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, en septembre 1998, vol. 511, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(38975/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

OMICRON DISTRIBUTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankhëlz.

R. C. Luxembourg B 24.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1998.

OMICRON DISTRIBUTION, S.à r.l.

(38969/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

**PricewaterhouseCoopers Consulting,
(anc. PricewaterhouseCoopers MCS).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 47.205.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La Société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert,

ici représentée par Madame Yannick Poos, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la Société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers MCS, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté, R. C. Luxembourg B numéro 47.205, a été constituée sous la dénomination de BUSINESS ADVISORY SERVICES suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 283 du 25 juillet 1994, et dont la dénomination a été changée en PricewaterhouseCoopers Consultants suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 235 du 14 mai 1997; et dont la dénomination a été changée en PricewaterhouseCoopers MCS, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 juillet 1998, en voie de publication.

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- Frs), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- Frs) chacune, entièrement libérées;

- Que la comparante est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en PricewaterhouseCoopers Consulting et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination de PricewaterhouseCoopers Consulting.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt mille francs, sont à charge de la société.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Poos, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 septembre 1998, vol. 504, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 1998.

J. Seckler.

(38979/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

**PricewaterhouseCoopers Consulting,
(anc. PricewaterhouseCoopers MCS).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 24-26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 47.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 1998.

J. Seckler.

(38980/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

ORION EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 42.555.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 87, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 31 août 1998

Affectation du résultat: le bénéfice de LUF 694.710,- est reporté sur l'exercice suivant.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Le mandat de chacun des trois administrateurs, Messieurs Jean Wagener, Alain Rukavina et Roland Frising ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la COMPAGNIE DE REVISION sont reconduits pour une période d'une année, soit jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Signature.

(38971/279/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PERLAROM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 37.696.

L'assemblée générale des actionnaire a décidé, en date du 10 août 1998, de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1998.

Pour mandataire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 511, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38976/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

ProCOM CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2273 Luxembourg, 10-12, rue de l'Ouest.
H. R. Luxemburg B 62.799.

Gemäss Beschluss des Verwaltungsrates vom 1. September 1998 wurde der Sitz der Gesellschaft nach 10-12, rue de l'Ouest in L-2273 Luxembourg verlegt.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 6, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38982/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

ORSAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 60.153.

Extrait d'une décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} septembre 1998

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration:

- de transférer l'adresse du siège social de la société du 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 21, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 septembre 1998.

Pour ORSAY S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 1998, vol. 511, fol. 87, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38972/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 21.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour PALMCO CONSULT S.A.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG
Signature

(38973/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PALMCO CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7308 Heisdorf, 11A, rue Jean de Beck.
R. C. Luxembourg B 21.268.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle du 6 août 1998

Conseil d'Administration

- Monsieur Jean-Paul Germain, Ingénieur, demeurant à Heisdorf,
- Monsieur Laurent Germain, Ingénieur, demeurant à F-92100 Boulogne-sur-Seine,
- Madame Patricia Piton, Architecte, demeurant à F-92100 Boulogne-sur-Seine

Commissaire aux comptes

- LUX-AUDIT, S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats sont renouvelés pour une période d'une année, soit jusqu'à l'expiration de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Heisdorf, le 6 août 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff. (signé): Signature.

(38974/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PROMOGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.062.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 1998

- Décharge pleine a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 1996

- Monsieur Johan Dejans, Monsieur Eric Vanderkerken et Madame Carin Bittler ont été réélus administrateurs pour une période de six ans. BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a été réélue commissaire aux comptes pour six ans.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(38984/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PLANETE SPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 19, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 54.626.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PLANETE SPORT, S.à r.l.

(38977/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PROPERTY SERVICES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 35.016.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société a décidé, en date du 27 mai 1998, de nommer Monsieur Pascal Roumigué, employé privé, demeurant au 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à la fonction d'administrateur pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 1997, en remplacement de Monsieur Emmanuel David.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 511, fol. 5, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38985/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the second day of September.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, residing in Luxembourg,
acting as the representative of the board of directors of SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., having its registered office in Luxembourg, registered with the trade register of Luxembourg under the number B 31.996, pursuant to a resolution of the board of directors dated 22nd of April 1998.

An excerpt of the minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearer, acting in said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1) The company SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A. has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 24th of October 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 88 of March 20, 1990. The Articles of Incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 30th of March 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 476 on the 30th of June 1998.

2) The subscribed capital of the company is set at twenty-two million three hundred and fifty-four thousand six hundred and five U.S. dollars (USD 22,354,605.-) to consist of fourteen million nine hundred and three thousand seventy (14,903,070) Common shares with a par value of one and a half U.S. dollar (USD 1.5) each.

3) Pursuant to article five of the Articles of Incorporation, the authorised capital is fixed at one hundred and twelve million five hundred thousand U.S. dollars (USD 112,500,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) Common Shares, each share having a par value of one and a half U.S. dollar (USD 1.5).

The board of directors is authorised generally to issue Common Shares without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

4) On the 22nd of April 1998, the board of directors of the said company has decided to increase the capital from its present amount of twenty-two million three hundred and fifty-four thousand six hundred and five U.S. dollars (USD 22,354,605.-) up to twenty-two million three hundred and ninety-nine thousand eight hundred and thirty U.S. dollars (USD 22,399,830.-) by the issue of thirty thousand one hundred and fifty (30,150) Common Shares, each having a par value of one and a half U.S. dollar (USD 1.5).

In accordance with Article 5 of the Articles of Incorporation the Board of Directors has decided to suppress the preferential right of the existing shareholders to subscribe for the shares.

The new shares have been subscribed as follows:

- eight thousand five hundred and fifty (8,550) Common Shares subscribed by Harry Evans Sloan, company director, residing in London SW 10, 53, Drayton Gardens, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- six thousand one hundred (6,100) Common Shares subscribed by Howard A. Knight, company director, residing in London SW 7, 56, Stanhope Gardens at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- three thousand six hundred and fifty (3,650) Common Shares subscribed by Martin Lindskog, company director, residing in Brussels, 1040, 13, avenue de l'Yser, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;

- two thousand four hundred and fifty (2,450) Common Shares subscribed by Brian Frons, employee, residing in London SW 7, 55, Onslow Gardens, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- two thousand one hundred and fifty (2,150) Common Shares by Greger Larson, employee, residing in Djursholm (Sweden) 18264, Yngvestigen, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- two thousand seven hundred and fifty (2,750) Common Shares by Finn Kastrup, employee, residing in Lidingö (Sweden) 18130, Makrillvägen 14B at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- one thousand six hundred and fifty (1,650) Common Shares subscribed by Peter Benson, employee, residing in Celra Girona (Spain) Baixada de les Roques 6, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- one thousand six hundred and fifty (1,650) Common Shares subscribed by Philip Cleland, employee, residing in London SW 1, 79, Cadogan Square, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each;
- one thousand two hundred (1,200) Common Shares subscribed by Jan Steinmann, employee, residing in Marlborough (Wiltshire), SN 8 4 DW, Graham Farm, at a price of twenty-four U.S. dollars and fifty cents (USD 24.50) each.

The justifying application forms have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it. They will remain annexed to the present deed.

All these shares have been paid up by a contribution in kind consisting of the conversion of a portion of a liability of the company vis-à-vis the subscribers.

This contribution has made the object of a report from ERNST & YOUNG, independent auditor, Luxembourg, dated August 12, 1998.

The Conclusion of the report are the following:

«On the basis of the above, in our opinion:

- the proposed contribution is described clearly and precisely;
- the valuation method as described results in a value which corresponds at least to the number and nominal value of shares of USD 1.5 and the related share premium of USD 23 each to be issued for a total amount of USD 738,675.»

The said report will remain annexed to the present deed.

The total amount of seven hundred and thirty-eight thousand six hundred and seventy-five U.S. dollars (USD 738,675.-), represents forty-five thousand two hundred and twenty-five U.S. dollars (USD 45,225.-) for the capital and six hundred and ninety-three thousand four hundred and fifty U.S. dollars (USD 693,450.-) for the Share premium.

As a consequence of such increase of capital, article five of the Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The authorised capital is fixed at one hundred and twelve million five hundred thousand U.S. dollars (USD 112,500,000.-) consisting of seventy-five million (75,000,000) Common Shares, each having a par value of one and a half U.S. dollar (USD 1.5).

The subscribed capital is set at twenty-two million three hundred and ninety-nine thousand eight hundred and thirty U.S. dollars (USD 22,399,830.-) to consist of fourteen million nine hundred and thirty-three thousand two hundred and twenty (14,933,220) Common shares with a par value of one and a half U.S. dollar (USD 1.5) each.

During the period of five years from the date of the publication of the minutes of the Extraordinary General Meeting of December 12, 1997, the directors be and are hereby authorised to issue Common Shares and to grant options to subscribe for Common Shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The authorised and the subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at three hundred and seventy thousand Luxembourg francs (370,000.- LUF).

For the purpose of registration the present increase of capital and the share premium are evaluated at twenty-seven millions one hundred and fifty-two thousand Luxembourg francs (27,152,000.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergence between the English text and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearer, the said appearer signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sophie Wagner-Chartier, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du Conseil d'Administration de la société SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31.996, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société le 22 avril 1998.

Un extrait du procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A. a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 88 du 20 mars 1990. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 476 du 30 juin 1998.

2) Le capital souscrit de la société est fixé à vingt-deux millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinq U.S. dollars (USD 22.354.605,-), représenté par quatorze millions neuf cent trois mille soixante-dix (14.903.070) actions ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un et demi U.S. dollar (USD 1,5).

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à cent douze millions cinq cent mille U.S. dollars (USD 112.500.000,-), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions ordinaires; chaque action ayant une valeur nominale d'un et demi U.S. dollar (USD 1,5).

Le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription.

4) Le 22 avril 1998, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social de son montant actuel de vingt-deux millions trois cent cinquante-quatre mille six cent cinq U.S. dollars (USD 22.354.605,-) jusqu'à vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente U.S. dollars (USD 22.399.830,-), par l'émission de trente mille cent cinquante (30.150) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un et demi U.S. dollar (USD 1,5).

Conformément à l'article 5 des statuts, le Conseil d'Administration a supprimé le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.

Les actions nouvelles ont été souscrites de la manière suivante:

- huit mille cinq cent cinquante (8.550) actions souscrites par Harry Evans Sloan, administrateur de sociétés, demeurant à Londres SW 10, 53, Drayton Gardens, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- six mille cent (6.100) actions souscrites par Howard A. Knight, administrateur de sociétés, demeurant à Londres SW 7, 56, Stanhope Gardens, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- trois mille six cent cinquante (3.650) actions souscrites par Martin Lindskog, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles, 1040, 13, avenue de l'Yser, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- deux mille quatre cent cinquante (2.450) actions souscrites par Brian Frons, employé, demeurant à Londres SW 7, 55, Onslow Gardens, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- deux mille cent cinquante (2.150) actions souscrites par Greger Larson, employé, demeurant à Djursholm (Suède) 18264, Yngvestigen, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- deux mille sept cent cinquante (2.750) actions souscrites par Finn Kastrup, employé, demeurant à Lidingö (Suède) 18130, Makrillvägen 14B, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- mille six cent cinquante (1.650) actions souscrites par Peter Benson, employé, demeurant à Celra Girona (Espagne) Baixado de les Roques 6, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- mille six cent cinquante (1.650) actions souscrites par Philip Cleland, employé, demeurant à Londres SW 1, 79, Cadogan Square, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune;

- mille deux cents (1.200) actions souscrites par Jan Steinmann, employé, demeurant à Marlborough (Wiltshire) SN 8 4DW, Graham Farm, au prix de vingt-quatre U.S. dollars et cinquante cents (USD 24,50) chacune.

Les documents justificatifs des souscriptions ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément. Ces documents resteront annexés au présent acte.

Toutes ces actions ont été libérées par un apport en nature consistant dans la conversion de partie de créances des souscripteurs à l'égard de la Société.

Cette contribution fait l'objet d'un rapport de ERNST & YOUNG, société anonyme, réviseurs d'entreprises, Luxembourg, en date du 12 août 1998.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des procédures décrites ci-avant, nous sommes d'avis que:

- l'apport proposé est décrit clairement et précisément;

- la méthode d'évaluation décrite a pour résultat une valeur qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires de 1,5 USD chacune, qui doivent être émises et à la prime d'émission afférente de 23 USD pour chaque action, pour un montant total de 738.675 USD.»

Ce rapport restera annexé au présent acte.

La somme totale de sept cent trente-huit mille six cent soixante-quinze U.S. dollars (USD 738.675,-) consiste en quarante-cinq mille deux cent vingt-cinq U.S. dollars (USD 45.225,-) de capital et en six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante U.S. dollars (USD 693.450,-) de prime d'émission.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital autorisé est fixé à cent douze millions cinq cent mille U.S. dollars (USD 112.500.000,-), représenté par soixante-quinze millions (75.000.000) d'actions ordinaires, chaque action ayant une valeur nominale de un et demi U.S. dollar (USD 1,5). Le capital souscrit de la société est fixé à vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent trente U.S. dollars (USD 22.399.830,-), représenté par quatorze millions neuf cent trente-trois mille deux cent vingt (14.933.220) actions ordinaires, chacune ayant une valeur nominale d'un et demi U.S. dollar (USD 1,5).

Pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 1997, le Conseil d'Administration est généralement autorisé à émettre des actions ordinaires et à consentir des options pour souscrire aux actions ordinaires de la société, aux personnes et aux conditions que le conseil d'administration déterminera et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de trois cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (370.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital et la prime d'émission sont estimées à vingt-sept millions cent cinquante-deux mille francs luxembourgeois (27.152.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Wagner-Chartier, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 61, case 7. – Reçu 266.957 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

F. Baden.

(38990/200/202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SCANDINAVIAN BROADCASTING SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.996.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

F. Baden.

(38991/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

PYRAMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 171, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.112.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1997, vol. 310, fol. 78, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 septembre 1998.

(38986/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

**SO.CO.MA.I., SOCIETE COMMERCIALE POUR LE MARCHE IMMOBILIER S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 48.001.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'administration tenue par lettre circulaire:

* Le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg aux 21-25, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38998/793/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4545 Differdange, 1A, rue Pierre Dupong.
R. C. Luxembourg B 42.636.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 18 septembre 1998.

SCHMITZ HABITATION, S.à r.l.

(38993/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.678.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux septembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 30.678 avec siège à Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Maria Dennewald, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Yasmine Birgen-Ollinger, employée privée, demeurant à Mondcrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gilles Herrmann, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents respectivement représentés par des fondés de procuration ainsi qu'il résulte d'une liste de présence qui est annexée aux présentes et qui est signée des membres du bureau et des actionnaires respectivement de leurs mandataires et du notaire instrumentant, pour être soumise à l'enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant:

1) Augmentation de capital à concurrence de LUF 5.500.000,-, pour le porter de son montant actuel de LUF 7.000.000,- à LUF 12.500.000,-, par la création et l'émission de 5.500 actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune.

2) Acceptation de la souscription à l'augmentation de capital et de la libération de celle-ci par incorporation d'une créance de l'actionnaire majoritaire.

3) Réduction du capital social pour un montant de LUF 5.500.000,- par absorption des pertes reportées pour le ramener à son montant initial de LUF 7.000.000,-.

4) Divers.

Madame la Présidente expose que la société a été constituée suivant acte reçu par M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Série C numéro 298 du 18 octobre 1989. Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 avril 1994, publié au Mémorial C, numéro 345 du 19 septembre 1994 et en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 182 du 21 avril 1995.

Que les actionnaires ont été informés au préalable des modalités de l'augmentation et de la réduction de capital prévues à l'ordre du jour.

Que la réalité de l'apport et sa consistance ont fait l'objet d'un rapport d'expertise du 17 août 1998 par Monsieur Marc Lamesch de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN dont les conclusions sont conçues comme suit:

«Sur base de ce qui précède, la révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie de l'apport est juste et équitable.
3. La valeur de l'apport, représenté par la susdite créance certaine, liquide et exigible est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre, c'est-à-dire 5.500 actions de LUF 1.000,- chacune, tout en sachant qu'elles seront annulées directement après l'augmentation de capital par absorption des pertes reportées à concurrence de LUF 5.500.000,-.»

Une copie intégrale dudit rapport d'expertise a été remise au notaire soussigné qui le constate expressément.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal et sera enregistré avec lui.

Madame la Présidente a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'Assemblée a pris à l'unanimité, mais par scrutins séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.500.000,-), pour être porté de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-) à douze millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 12.500.000,-), par la création et l'émission de cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Deuxième résolution

Les cinq mille cinq cents (5.500) actions ont été intégralement souscrites par l'actionnaire majoritaire, la société GILL SERVICES S.A., ayant son siège social à Panama, ici représentée par Madame Maria Dennewald, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé du 3 août 1998, annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

La libération des nouvelles actions a lieu par incorporation au capital social d'une créance de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (5.500.000,- LUF) existant au profit de la société GILL SERVICES S.A.

Troisième résolution

Le capital social est par la suite réduit à concurrence de cinq millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 5.500.000,-) par absorption des pertes reportées, de sorte que le capital social est ramené à son montant initial de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-).

L'assemblée décide d'annuler cinq mille cinq cents (5.500) actions.

Déclaration

Le notaire instrumentant a expressément vérifié et constaté l'accomplissement des conditions de l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et a constaté qu'il y a eu souscription valablement acceptée par l'Assemblée Générale aux actions nouvellement créées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève approximativement à cent mille francs luxembourgeois (LUF 100.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Dennewald, Y. Birgen-Ollinger, G. Herrmann, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 1998, vol. 110S, fol. 61, case 11. – Reçu 55.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 1998.

F. Baden.

(38999/200/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SCHILTZ-IMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5670 Altwies, 32, route de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 36.863.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Altwies, le 18 septembre 1998.

SCHILTZ-IMMO, S.à r.l.

(38992/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

REVISTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38987/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

REVISTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.548.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(38988/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

REVISTA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.548.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 19 août 1998

- Madame Carine Bittler, Monsieur Johan Dejans et Monsieur Eric Vanderkerken ont été réélus au poste d'administrateur pour une période de six ans.
- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG a été réélue au poste de commissaire aux comptes pour une période de six ans.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38989/595/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SCI LogiSTAR MANAGMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.428.

Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on July 1, 1998

It was resolved that:

1. Mr James S. Lyon, Vice-President Finance - LogiSTAR B.V., residing in Wegalaan 46, 2132 JC Hoofddorp, The Netherlands.

Mr Edward S. Nekritz, Vice-President ProLOGIS TRUST, residing in 14100 East 35th Place, Aurora, Colorado 80011 U.S.A.

Mr Edward F. Long, Vice-President ProLOGIS TRUST, residing in 7777 Market Center Avenue, El Paso, Texas 79912-8412, U.S.A.

were appointed as additional managers of the Company.

2. The newly elected managers have been appointed for an unlimited period of time.

The managers shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances and may validly bind the Company by their sole and individual signature.

3. The resignation of Mr Thomas M. Ray and Mr Thomas G. Wattles as managers of the Company was accepted with effect as of July 1, 1998 and that discharge be granted to the resigning managers at the time of approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 1998.

July 1, 1998.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 5, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38994/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(39001/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SORBING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 55.213.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

(39002/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

WORLDWIDE ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.524.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 1998

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

- Les mandats de Monsieur Eric Vanderkerken et de Monsieur Johan Dejans en tant qu'administrateurs et celui de la SOCIETE BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice qui se tiendra en 2004.

- La cooptation de Monsieur Karl Stadelhofer au poste d'administrateur de la société a été ratifiée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 1998, vol. 511, fol. 20, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39044/595/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 58.530.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

*Pour SOCIETE MONTAIGU S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme*

G. Baumann S. Wallers

(39000/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

WOODBRIIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.101.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the eighteenth of August.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, in replacement of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R. C. Luxembourg B 65.101), incorporated pursuant to a notarial deed on June 18, 1998, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Jacques Loesch, President of the Board of Directors of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Gregor Dalrymple, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Adriaan Jurriaan Zoetmulder, lawyer, residing in Aerdenhout (The Netherlands).

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of nineteen billion six hundred and ten million two hundred and sixty-three thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (19,610,263,750.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share to nineteen billion six hundred and eleven million five hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (19,611,513,750.- LUF), divided into fifteen million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and eleven (15,689,211) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share.

2. To issue fifteen million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and eleven (15,688,211) additional shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders' meeting on.

To accept subscription for these fifteen million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and eleven (15,688,211) additional shares, at par, without any preferential subscription right in favour of existing shareholders, by WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a corporation established under the laws of Ontario, having

its registered office in Toronto, and to accept payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of eight hundred thousand one hundred (800,100) shares of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV, a company established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsterdam.

3. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase to be resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

4. To transact any other business.

II.- That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholder and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of nineteen billion six hundred and ten million two hundred and sixty-three thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (19,610,263,750.- LUF) so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF), divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share to nineteen billion six hundred and eleven million five hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (19,611,513,750.- LUF), divided into fifteen million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and eleven (15,689,211) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue fifteen million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and eleven (15,688,211) additional shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day on.

There now appeared Mr W. Geoffrey Beattie, company manager, residing in Toronto acting in his capacity as President of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company established under the laws of Ontario, having its registered office in Toronto.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED for fifteen million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and eleven (15,688,211) additional shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share, at par, without any issue premium, all such new shares having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from this day on and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of eight hundred thousand one hundred (800,100) shares of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV, a company established under the laws of The Netherlands, having its registered office at 1075 AB Amsterdam, Koningslaan 39 3HG, representing hundred per cent (100 %) of the capital of the said company.

The transfer of such shares is documented in accordance with Dutch Law in a notarial deed documented today by Mister Tijen Hauw Liem, civil law notary in Amsterdam according to a certificate issued by said notary.

The person appearing produced to the undersigned notary an intermediate financial statement of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV as at August 18, 1998, here annexed.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV has been incorporated on February 18, 1993, as appears from the attached excerpt of the Amsterdam trade register.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED acting through its attorney-in-fact stated that the property so contributed in specie is free of any pledge and that there exists no impediments to its free transferability to WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), société civile having its registered office in Luxembourg, on August 14, 1998, signed by Mr John Li, réviseur d'entreprises, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV has been given to the undersigned notary by an attached certified copy of the share register of the said company.

The transfer to WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. of the shares in WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the fifteen million six hundred and eighty-eight thousand two hundred and eleven (15,688,211) additional shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share to the said subscriber WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at nineteen billion six hundred and eleven million five hundred and thirteen thousand seven hundred and fifty Luxembourg francs (19,611,513,750.- LUF), divided into fifteen million six hundred and eighty-nine thousand two hundred and eleven (15,689,211) shares with a par value of one thousand two hundred and fifty Luxembourg francs (1,250.- LUF) per share.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. holding 100 % of the shares issued by a Company incorporated in the European Community, the Company refers to Article 4-2 of the Law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at 460,000.- francs.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera la dépositaire de la présente minute:

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.101, constituée suivant acte notarié en date du 18 juin 1998, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Jacques Loesch, Président du Conseil d'Administration de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gregor Dalrymple, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Adriaan Jurriaan Zoetmulder, avocat, demeurant à Aerdenhout (Pays-Bas).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de dix-neuf milliards six cent dix millions deux cent soixante-trois mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (19.610.263.750,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune à dix-neuf milliards six cent onze millions cinq cent treize mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (19.611.513.750,- LUF), divisé en quinze millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent onze (15.689.211) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

2. Emission de quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent onze (15.688.211) actions supplémentaires d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

Acceptation de la souscription de ces quinze millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent onze (15.689.211) actions supplémentaires, au pair, sans droit de souscription préférentiel en faveur des actionnaires existants, par la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société existant sous la loi de l'Ontario, ayant son siège social à Toronto, et acceptation de la libération intégrale de ces actions par l'apport en nature consistant en huit cent mille cent (800.100) actions de la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV, une société existant sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam.

3. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation de capital décidée conformément aux points 1 et 2 de l'ordre du jour.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf milliards six cent dix millions deux cent soixante-trois mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (19.610.263.750,- LUF), pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune à dix-neuf milliards six cent onze millions cinq cent treize mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (19.611.513.750,- LUF), divisé en quinze millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent onze (15.689.211) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide l'émission de quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent onze (15.688.211) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur W. Geoffrey Beattie, directeur de sociétés, demeurant à Toronto, agissant en sa qualité de Président de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société établie sous la loi de l'Ontario, ayant son siège social à Toronto.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED à quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent onze (15.688.211) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) par action, au pair, sans prime d'émission, toutes les nouvelles actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour et libérer entièrement chaque action nouvelle par un apport en nature consistant en huit cent mille cent (800.100) actions de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV, une société établie sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à 1075 AB Amsterdam, Koningslaan 39 3HG représentant cent pour cent (100 %) du capital social de cette société.

Le transfert de ces actions est documenté conformément à la loi néerlandaise dans un acte reçu aujourd'hui par le notaire Tijen Hauw Liem, ainsi que cela résulte d'une attestation délivrée par le susdit notaire.

Le comparant a produit au notaire soussigné un bilan intermédiaire de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV arrêté au 18 août 1998.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS BV a été constituée le 18 février 1993, ainsi qu'il résulte d'un extrait du Registre de Commerce d'Amsterdam annexé.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, agissant par son mandataire, déclare que les actions apportées sont libres de tout gage et qu'il n'y a pas d'obstacle à leur transfert à la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A.

Le comparant déclare que pour satisfaire aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, un rapport a été établi par KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), société civile ayant son siège social à Luxembourg, en date du 14 août 1998, signé par Monsieur John Li, réviseur d'entreprises, dans lequel les titres ainsi apportés sont décrits et évalués. Le comparant a produit ledit rapport dont les conclusions sont les suivantes:

Version anglaise:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions de la société WOODBRIDGE HOLDINGS BV par l'apporteur a été apportée au notaire soussigné par une copie certifiée conforme du registre d'actions de la société ci-annexée.

Le transfert des actions à WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires immédiatement après l'exécution des présentes.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération et décide d'attribuer les quinze millions six cent quatre-vingt-huit mille deux cent onze (15.688.211) actions nouvelles entièrement libérées à la société WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions ci-dessus. En conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts est remplacé par le texte suivant:

«Le capital souscrit de la société est fixé à dix-neuf milliards six cent onze millions cinq cent treize mille sept cent cinquante francs luxembourgeois (19.611.513.750,- LUF), représenté par quinze millions six cent quatre-vingt-neuf mille deux cent onze (15.689.211) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A. de 100 % des actions émises d'une société existante dans la Communauté Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes augmentations de capital, est évalué approximativement à la somme de 460.000,- francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Loesch, D. Dalrymple, A. J. Zoetmulder, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 1998, vol. 110S, fol. 51, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 1998.

F. Baden.

(39042/200/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

F. Baden.

(39043/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

ANSA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4174 Esch-sur-Alzette, 27, rue M. Koener.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le huit septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société civile immobilière dénommée SUN S.C.I., avec siège social à L-4112 Esch-sur-Alzette, 12-14, place d'Europe,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417, du 1^{er} août 1997,

ici représentée par Monsieur Sandro Pica, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de gérant unique de la prédite société et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, la société étant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- Monsieur André Schmit, retraité, demeurant à L-3315 Bergem, 52, rue de Noertzange.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination ANSA S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent mille (100.000,-) francs, divisé en cent parts sociales de mille (1.000,-) francs de nominal chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit

1.- La société civile immobilière dénommée SUN S.C.I., prédite, soixante et une parts sociales	61 parts
2.- Monsieur André Schmit, prédit, trente-neuf parts sociales	<u>39 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de cent mille francs (100.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement et qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et entre les associés et les tiers.

Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du Code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par la seule signature du gérant. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leur signature collective en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement et en général les actes d'administration ou même équivalents à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commencera le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment, vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-cinq mille francs (35.000,-) sauf à parfaire ou diminuer.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Sandro Pica, prèdit.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée à L-4174 Esch-sur-Alzette, 27, rue Mathias Koener.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Pica, A. Schmit, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998, vol. 844, fol. 31, case 3. – Reçu 1.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 16 septembre 1998.

N. Muller.

(39046/224/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

B.U.G.S., BODEN UND GRUNDWASSERSANIERUNG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 37-39, rue de l'Industrie.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Henry Rasmussen, commerçant, demeurant à L-4570 Niederborn, 246, rue Pierre Gansen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer seul et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise d'assainissement de sols et d'eaux par des procédés électro-chimiques et tous autres moyens techniques, physiques, machinaux ou manuels.

Les travaux d'assainissement globaux tiendront compte des législations et règlements locaux respectifs.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de BODEN UND GRUNDWASSERSANIERUNG, Société à responsabilité limitée, en abrégé B.U.G.S., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sociales ont été toutes souscrites par l'unique associé Monsieur Henry Rasmussen, commerçant, demeurant à Niederkorn.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille (500.000,-) francs se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 16. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, le constituant s'en réfère aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 1998.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille (30.000,-) francs.

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-4991 Sanem, 37-39, rue de l'Industrie.
2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Henry Rasmussen, commerçant, demeurant à L-4570 Niederborn, 246, rue Pierre Gansen, pouvant engager la société sous sa seule signature.

Condition spéciale

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation préalable pour exercer les activités plus amplement décrites dans l'objet social (article deux des présents statuts).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: H. Rasmussen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 1998, vol. 110S, fol. 76, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

R. Neuman.

(39048/226/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

BRICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le premier septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Jean-Michel Aaron, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1204 Genève, 17, rue Neuve Mollard, ici représenté par Stéphane Biver, employé privé, demeurant à B-6781 Sélange (Belgique), en vertu d'une procuration ci-annexée.

2.- Annick Kantorowicz, avocat, demeurant à 98000 Monaco, Eden Star, 32, Quai des Sanbarbani, ici représentée par Stéphane Biver, préqualifié, en vertu d'une procuration ci-annexée.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: BRICK INVEST S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet le conseil et la gestion en matière immobilière.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à vingt million de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), représenté par vingt mille (20.000) actions de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Jean-Michel Aaron, préqualifié, mille deux cent quarante-neuf actions	1.249
2.- Annick Kantorowicz, préqualifiée, une action	1
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ quarante-sept mille francs luxembourgeois (47.000,- LUF).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1999.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Jean-Michel Aaron, préqualifié;
- 2.- Alexander Helm, employé privé, demeurant à B-6791 Guerlange, 44, rue Pas-de-Loup;
- 3.- Stéphane Biver, préqualifié.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Laurence Mathieu, comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 21, rue de Jemmapes.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2000.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Biver, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 1998, vol. 837, fol. 3, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 septembre 1998.

F. Molitor.

(39049/223/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

EURO CONTAINER SYSTEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le onze septembre.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société de droit de l'Île de Niue dénommée NORTHERN TRADING INC, avec siège social 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 18 juin 1998 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, représentée par Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de:

- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et
- b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1998,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1998,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2.- La société de droit de l'Île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, avec siège social 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 27 mai 1997 et inscrite au registre du commerce de l'Île de Niue, n° 001957,

représentée par Monsieur Jean-Marie Detourbet, manager, demeurant à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire de:

- a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et
- b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 18 juin 1997

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 18 juin 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de EURO CONTAINER SYSTEM S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'importation, l'exportation, toutes activités de commerce, la vente ou la représentation de tous produits et marchandises.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,-), représenté par mille actions (1.000) de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président, il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire aux comptes, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale, en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir le jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 1998.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- La prédite société de droit de l'île de Niue dénommée NORTHERN TRADING INC, prédite, cinq cents actions	500 actions
2.- La prédite société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, cinq cents actions	500 actions
Total: mille actions	1.000 actions

Toutes ces actions ont été intégralement souscrites et libérées, de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs (60.000,-).

Réunion en assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs pour six ans:

1) la prédite société de droit de l'île de Niue dénommée NORTHERN TRADING INC, représentée comme indiquée ci-dessus;

2) la prédite société de droit de l'île de Niue dénommée DUSTIN INVEST INC, représentée comme indiquée ci-dessus;

3) et la société de droit de l'île de Niue dénommée DURBAN INC, avec siège social 2, Commercial Center Square, P.O. Box 71, Alofi/Niue

constituée en vertu d'un acte reçu en date du 24 septembre 1997 et inscrite au registre du commerce de l'île de Niue, n° 002268,

représentée par Monsieur Jérôme Guez, prédit,

agissant en qualité de mandataire de:

a) Madame Leticia Montoya, demeurant à Alofi/Niue; et

b) Monsieur Juan Mashburn, demeurant à Alofi/Niue;

eux-mêmes agissant en qualité de «Directors» de la prédite société, fonctions auxquelles ils ont été nommés en date du 24 septembre 1997,

en vertu d'une procuration sous seing privé, en date à Alofi du 24 septembre 1997,

dont une copie, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Réunion du conseil d'administration

Les administrateurs ont désigné, à l'unanimité des voix, en conformité avec les pouvoirs conférés par les actionnaires, comme administrateur-délégué, la prédite société de droit de l'île de Niue dénommée NORTHERN TRADING INC, représentée comme indiquée ci-dessus,

en vertu d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 11 septembre 1998,

lequel procès-verbal, après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera formalisé.

3.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur François David, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

4.- Les mandats des administrateurs administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale de l'année 2003.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1941 Luxembourg, C/O ITP S.A., Résidence Béatrix, 241, route de Longwy. Dont acte, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. David, J.-M. Detourbet, J. Guez, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 1998, vol. 844, fol. 34, case 2. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Thull.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1998.

N. Muller.

(39052/224/186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

EURODEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné, en remplacement de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, empêché. Lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1.- BESTON ENTERPRISES INC., avec siège social à Panama City, ici représentée par Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 27 août 1998.

2.- TAMBARA HOLDINGS LIMITED, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), P.O. Box 3186, Abott Building, Main Street, Road Town,

ici représentée par Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée datée du 27 août 1998.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EURODEL S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

La société ne tombera pas sous le régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les holding companies.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF), représenté par cinq mille (5.000) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cinquante millions de francs français (50.000.000,- FRF), représenté par cinquante mille (50.000) actions de mille francs français (1.000,- FRF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de novembre à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avec la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- BESTON ENTERPRISES INC., prénommée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- TAMBARA HOLDINGS LIMITED, prénommée, une action	<u>1</u>
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cinq millions de francs français (5.000.000,- FRF) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à trente millions huit cent mille francs luxembourgeois (30.800.000,- LUF).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois cent quatre-vingt mille francs (380.000,- LUF).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 30 juin 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 1999.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Marc Muller, expert-comptable, demeurant à Bridel.
- 2.- Alain Noullet, employé privé, demeurant à Nospelt.
- 3.- Isabelle Delhers, juriste, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes: Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 1998/1999.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, en l'étude de Maître Joseph Gloden.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Delhers, J. Gloden.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 1998, vol. 835, fol. 101, case 1. – Reçu 307.500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 septembre 1998.

F. Molitor.

(39053/223/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 1998.

IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of September.

Before Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, in place of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, actually prevented, who will guard the original of the present deed.

Appeared:

1) Mr Tom Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.

2) Mrs Roisin Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.

Both of them here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. 1.1. A Luxembourg corporation (stock company «société anonyme») is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A.

Art. 2. Registered Office. 2.1. The Corporation has its Registered Office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Object. 3.1. The corporation's purpose is the management, administration, development by sale, purchase, exchange, building, renting, leasing and every other ways of real estate in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, furthermore the Corporation can perform all commercial, industrial, financial, movable or real estate operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose of property company.

3.2. The Corporation's purpose is also to take participations, in any form whatsoever, in any Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, possibly by payment of an annuity, and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, and all operations, connected directly or indirectly to its purpose, to borrow notably with or without guarantees and in all currencies, by way of issue of bonds which may be convertibles and/or subordinate and to grant to enterprises in which it has taken interests, any assistance, loans, advances or guarantee.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital

Art. 5. Corporate Capital. 5.1. The subscribed corporate capital is set at LUF 1,250,000.- (one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs), divided into 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares with a par value of LUF 1,000.- (one thousand Luxembourg francs) each, fully paid up.

5.2. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

5.3. Each share is entitled to one vote.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. 6.1. The authorized capital is set at LUF 50,000,000.- (fifty million Luxembourg francs).

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, dated September 9, 1998, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 7. Board of Directors. 7.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

7.2. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. 8.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

8.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

8.3. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

Art. 9. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 10. Delegation of Powers. 10.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

10.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

10.3. The first person to which the daily management will be delegated may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 11. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 12. Statutory Auditor. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

Chapter IV.- General Meeting

Art. 13. Powers of the General Meeting. 13.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

13.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 14. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the registered office or at any place specified in the notice convening the meeting, on the first Monday of May at 11.00 a.m.

Chapter V.- Business year, Distribution of profits

Art. 15. Business Year. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December.

Art. 16. Distribution of Profits. 16.1. Subject to the law's restrictions, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

16.2. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measure

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish at December 31st, 1998.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 1,250 shares as follows:

1.- Mrs Roisin Donovan, prenamed: six hundred and twenty-five shares	625
2.- Mr Tom Donovan, prenamed: six hundred and twenty-five shares	625
Total: one thousand two hundred and fifty shares	1,250

All these shares have been fully paid in, so that the sum of LUF 1,250,000,- is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about one hundred and sixty thousand Luxembourg francs.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.
- 2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2002:
 - a) Mr Tom Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.
 - b) Mrs Roisin Donovan, advisor, residing at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.
 - c) Mr David Keogh, advisor, residing at 25, Annamoe Road, Dublin 7, Republic of Ireland.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: BCCB CORPORATE LTD, an Irish company having its registered office at 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, Republic of Ireland.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.
- 5.- According to the right given by article 13.3., the meeting appoints as first day-to-day business manager of the corporation Mr Tom Donovan, prenamed, which will be able to bound the corporation by its single signature, in the limits of the daily management as broad as possible, including all banking operations.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Tom Donovan, consultant, demeurant 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.
- 2) Madame Roisin Donovan, consultant, demeurant 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.

Tous deux sont ici représentés par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination IMMOBILIERE DE L'EUROPE S.A.

Art. 2. Siège social. 2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Art. 3. Objet. 3.1. La société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, achat, échange, construction, location, leasing ou de toute autre manière de propriétés immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, elle peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet de société immobilière ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

3.2. En outre, la société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise et étrangère, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, le cas échéant contre paiement d'une rente, et, entre autres, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garanties et en toutes monnaies, par la voie d'émission d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et par l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social. 5.1. Le capital social souscrit est fixé à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), divisé en 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

5.2. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

5.3. Chaque action donne droit à un vote.

Art. 6. Modification du capital social. 6.1. Le capital autorisé est fixé à LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois).

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts en date du 9 septembre 1998, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 7. Conseil d'administration. 7.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

7.2. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. 8.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

8.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

8.3. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. 10.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

10.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

10.3. La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 12. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale. 13.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

13.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 14. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi de mai à 11.00 heures.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

Art. 16. Répartition de bénéfices. 16.1. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

16.2. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 1998.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.250 actions comme suit:

1.- Roisin Donovan: six cent vingt-cinq actions	625
2.- Tom Donovan: six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de LUF 1.250.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à cent soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2002:

- a) Monsieur Tom Donovan, consultant, demeurant 79, Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.
- b) Madame Roisin Donovan, consultant, demeurant 79, Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.
- c) Monsieur David Keogh, consultant, demeurant 25, Annamoe Road, Dublin 7, République d'Irlande.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: BCCB CORPORATE LTD, une société irlandaise ayant son siège au 79 Glenvara Park, Knocklyon, Dublin 16, République d'Irlande.

STARTUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.806.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 1998, vol. 511, fol. 63, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

(39005/595/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

SUD BAZAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 24, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 61.959.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 septembre 1998, vol. 310, fol. 78, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 1998.

SUD BAZAR, S.à r.l.

(39006/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 28.792.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1996 + 1997, enregistrés à Luxembourg, le 27 août 1998, vol. 511, fol. 31, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 1998.

Pour la S.A. TEMENOS SYSTEMS LUXEMBOURG
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(39015/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

TEMPLETON CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN INVESTMENT COMPANY,**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 54.317.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue en date du 11 septembre 1998
à Luxembourg*

Il résulte de l'assemblée générale que:

1. L'assemblée prend acte du rapport du liquidateur sur les actes accomplis pendant la période de liquidation.
2. COOPERS & LYBRAND S.C. est nommée en tant que commissaire à la liquidation.
3. La date de la troisième assemblée générale extraordinaire, qui statuera sur la clôture de la liquidation est fixée au 21 septembre 1998 à 14.00 heures dans les locaux de TEMPLETON GLOBAL STRATEGIC SERVICES S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, septembre 1998.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 1, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39016/507/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

UPTRADE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, place de Paris.
R. C. Luxembourg B 49.719.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 91, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 1998.

Pour UPTRADE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

G. Baumann S. Wallers

(39028/006/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

THE RE-COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.842.

Résolutions de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Strassen le 27 août 1998

1. Le rapport du réviseur indépendant et le rapport de gestion sont approuvés.
2. Les comptes au 31 décembre 1997 sont approuvés.
3. Quitus à chacun des membres du Conseil d'Administration et au réviseur indépendant.
4. A) Sont nommés aux postes d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1998:

- Monsieur Fernand Vandaele
- Monsieur Marc Naessens
- AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

B) ERNST & YOUNG S.A., Luxembourg est nommée réviseur indépendant jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 1998.

Strassen, le 1^{er} septembre 1998.

AON INSURANCE MANAGERS
(LUXEMBOURG) S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 1998, vol. 512, fol. 2, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(39017/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

TOFANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(39020/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

TOFANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.165.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 1998, vol. 511, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(39021/595/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

TRINITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.849.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 1998.

F. Baden.

(39026/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 1998.
